

Mairie de VILLAZ

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Tous les codes entre crochets (exemple : [\[VP56\]](#), [\[D102.0\]](#)) correspondent aux données et indicateurs dont les définitions peuvent être
obtenues sur le portail de l'observatoire cité ci-dessus

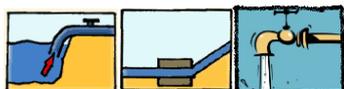
Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.3.	Nombre d'abonnés	4
1.4.	Eaux brutes	5
1.4.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.	Eaux traitées.....	5
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours : 5	
1.5.2.	Production	6
1.5.3.	Achats d'eaux traitées.....	6
1.5.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.5.5.	Autres volumes.....	7
1.5.6.	Volume consommé autorisé	7
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
4.	Financement des investissements.....	15
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service	15
4.4.	Amortissements	15
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	16
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	17
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	17
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **communal**

- Nom de la collectivité : Mairie de VILLAZ
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : commune
- Compétences liée au service :

Production	Oui
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	Oui
Traitement ⁽¹⁾	Oui
Transfert	Oui
Stockage ⁽¹⁾	Oui
Distribution	Oui

(1) **A compléter**

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) commune de VILLAZ
- Existence d'une CCSPL Non
- Existence d'un schéma de distribution Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 01/12/1997

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie**

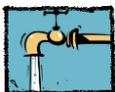
Estimation de la population desservie (2979)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert [2979](#) habitants au 31/12/2014 (2888 au 31/12/2013)

1.3. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert [1411](#) abonnés au 31/12/2014 (1374 au 31/12/2013)

1.4. Eaux brutes

1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 252698m³ pour l'exercice 2014 (241279 pour l'exercice 2013).

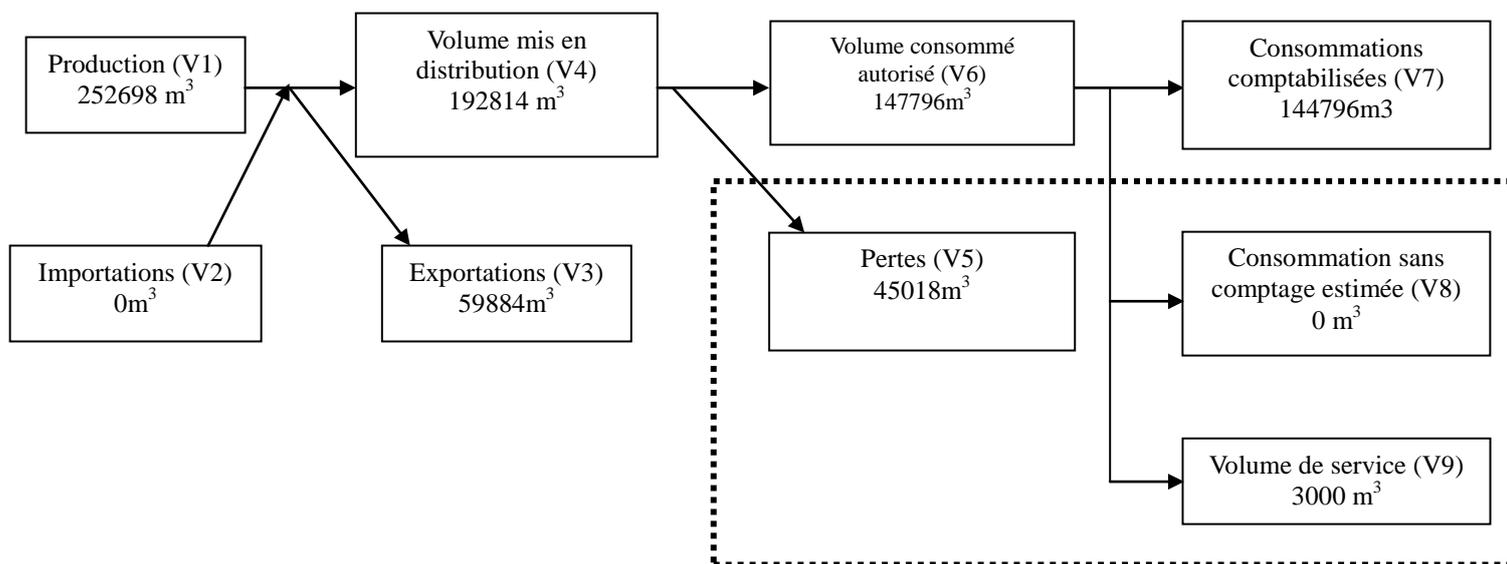
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Sources de Disonche	Eau souterraine		199383	194729	-2.33
Forage d'Onnex	Eau souterraine		41896	57969	+38.36
Total			241279	252698	+4.73

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



1.5.2. Production



Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Réservoir Disonche UV	Ultra violet

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Sources de Disonche	199383m3	194729m3	-2.33	80%
Forage d'Onnex	41896m3	57969m3	+38.36	80%
Total du volume produit (V1)	241279m3	252698m3	+4.73	80%

1.5.3. Achats d'eaux traitées



1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total vendu aux abonnés (V₇)	141821m3	144796m3	+2.10%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total exporté vers d'autres services (V₃)	53416m3	59884m3	+12.10%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.5.5. Autres volumes



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0
Volume de service (V9)	3000m3	3000m3	0

1.5.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	144821m3	147796m3	+2.05

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 47.863 kilomètres au 31/12/2014
47863km au 31/12/2013

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/11/2013 et 01/11/2014 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 579.31 € au 01/01/2013
579.31 € au 01/01/2014

		Exercice 2013	Exercice 2014
Tarifs		Au 01/11/2012	Au 01/11/2013
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	52 €	52 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 400 m ³	1.09/m ³	1.20 €/m ³
	Tranche 2 : 400 à 3000 m ³	0.98 €/m ³	1.08 €/m ³
	Tranche 3 : + de 3000 m ³	0.88 €/m ³	0.97 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à [.....]m ³		
	Tranche 2 : [.....] à [.....]m ³		
	Tranche 3 : [.....] à [.....]m ³		
	Tranche 4 : [.....] à [.....]m ³		
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) ⁽²⁾		
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.0466 €/m ³	0.0466 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.28 €/m ³	0.28 €/m ³
	VNF Prélèvement		
	Autre: _____		

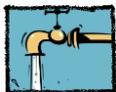
⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/10/2013 effective à compter du 01/11/2013 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/11/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2013	Exercice 2014	Variation en %
Tarifs	Au 01/11/2012 en €	Au 01/11/2013 en €	
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	52€	52€	0%
Part proportionnelle	130.80€	144.00	+10.09%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182.80€	196.00	+7.22%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle			
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire			
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5.59€	5.59€	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33.60€	33.60€	0%
Autre :			
VNF Prélèvement :			
TVA si service assujetti (5,5 %)			
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	39.19€	39.19€	0%
Total	221.99€	235.19€	+5.95%
Prix TTC au m³	1.85€	1.96€	+5.95%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

annuelle

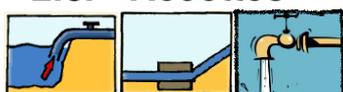
La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 147 468 m³/an 141821m³/an en 2013

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	227 385.53	247 144.32	
<i>dont abonnements</i>	68 911.44	71 967.44	
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 78.66	- 677.31	
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	227 306.87	246 467.01	

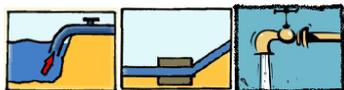
Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice [N-1] en €	Exercice [N] en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014: 246 467.01 € (227 306.87 € au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	16	2	16	1
Paramètres physico-chimiques	16	0	16	0

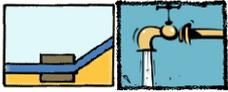
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	87.5%	93.75%
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

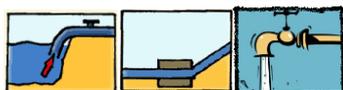
La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2013	Exercice 2014
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations		
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	10	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)		
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements		
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)		
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2014 est 60 % (60% en 2013).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau en %	82%	82%
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	75%	75%

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 2.74 m³/j/km (2.63 en 2013)

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014 l'indice linéaire des pertes est de 2.57m³/j/km (2.46 en 2013).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	[2009]	[2010]	[2011]	[2012]	[2013]	2014
Linéaire renouvelé en km	0,23] _{N-5}	[0,44] _{N-4}	[0,17] _{N-3}	[0] _{N-2}	[0,57] _{N-1}	0,26

Au cours des 5 dernières années, [1.41] km de linéaire de réseau ont été renouvelés ; taux moyen 0.59 %

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.54 % (1.19 % en 2013).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 %. (80% en 2013).

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

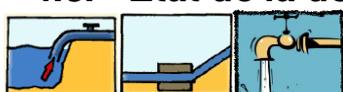
Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements	11	11
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	1	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	10	8
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	<1%	<1%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	<1%	<1%

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	202 470.55	27 733.97
Montants des subventions en €	46 246.44	25 615.86
Montants des contributions du budget générales en €		

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

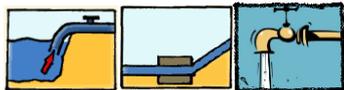
		Exercice [2013]	Exercice [2014]
Encours de la dette au 31 décembre 2014 (montant restant dû en €)		284 081.23	245 780.21
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	43 071.41	38 301.02
	En intérêts	12 885.34	10 505.54

4.4. *Amortissements*



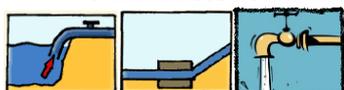
Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 59 069.97 € (57 185.97€ en 2013).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude de réhabilitation captage	35 000	20 000
Maillage SIFF VILLAZ	10 000	10 000

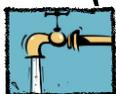
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



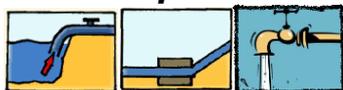
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année [2014], le service a reçu 0 demande d'abandon de créances et en a accordée 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité,] (0 €/m³ en [2013]).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mise en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2888	2979
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1.85€	1.96€
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Non précisé	Non précisé
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	87.5%	93.75%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60%	60%
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82%	82%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.63	2.74
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2.46	2.57
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.19	0.54
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0